

## TARIFS

### MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES

#### Mise en place de bacs

#### Tarif unitaire par bac

**Applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Ces tarifs sont applicables aux usagers organisant des manifestations exceptionnelles, nécessitant la mise en place ponctuelle de bacs de collecte pour les déchets ménagers et assimilés.

Ils comprennent les frais de collecte et de traitement des déchets collectés dans le bac (pour une levée), ainsi que les frais de gestion (hors frais de livraison et/ou retrait, lavage, etc).

Type de déchets	Volume du bac (en litres)	Valeur 2023 (en €)	Valeur 2024 (en €)
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	80	6,00	6,00
	120	7,00	7,00
	240	10,00	10,00
	360	14,00	14,00
	770	26,00	26,00
TRI SÉLECTIF	120	5,00	5,00
	240	8,00	8,00
	360	10,00	10,00
	770	18,00	18,00
BIODÉCHETS	80	5,00	5,00
	240	10,00	10,00